

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2022

---

JURIDICTION SPÉCIALISÉE DANS L'EXPULSION DES ÉTRANGERS DÉLINQUANTS - (N° 352)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° CL2

présenté par  
M. Ciotti, rapporteur

-----

### TITRE

À la fin du titre de la proposition de loi, substituer au mot :

« délinquants »

les mots :

« pour motif d'ordre public ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les décisions d'expulsion sont des mesures de police administrative qui peuvent s'appliquer indépendamment de la commission des infractions, dès lors que la présence de l'étranger constitue une menace grave pour l'ordre public.

Il convient en conséquence d'adapter le titre de la proposition de loi.